



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

IUFM

Question écrite n° 4592

Texte de la question

M. Gilles Lurton attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question fondamentale de la formation des enseignants, notamment au regard des futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation que le Gouvernement envisage de créer. Il souhaite savoir si ces nouvelles structures reposeront sur des méthodes pédagogiques structurées permettant à tous les élèves d'acquérir les bases indispensables de lecture, d'écriture et de calcul. Il demande qu'elles puissent également permettre à chaque professeur d'apprendre son métier auprès de formateurs reconnus pour les résultats qu'ils obtiennent avec leurs élèves et qui ont un savoir-faire à transmettre. Nos jeunes professeurs doivent être formés aux meilleures pratiques pour combattre le fléau de l'illettrisme, qui touche 3,1 millions de personnes en France, et particulièrement les populations les plus fragiles.

Texte de la réponse

La formation des maîtres a été au cœur du débat national sur l'école qui vient de s'achever. Dans son discours du 9 octobre 2012, en clôture de la concertation sur l'école, le Président de la République a réaffirmé sa volonté de créer « des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, autour de l'idée de professionnalisation » avec une « vraie place pour les stages pratiques ». Cette volonté s'exprime dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'école qui a été présenté au conseil des ministres du 23 janvier 2013. Dans ce cadre, la question des méthodes pédagogiques et de leur efficacité est centrale. Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation n'ont pas pour objet de limiter la liberté pédagogique, inscrite dans la loi, mais de mettre en place une véritable formation initiale et continue permettant d'éclairer l'enseignant dans ses choix sur des bases solides et scientifiquement éprouvées. Le travail collégial qui facilite la mutualisation des pratiques pédagogiques efficaces et l'accompagnement des enseignants par des experts pour la mise en oeuvre des réformes sont étroitement liés. L'apprentissage de la lecture, qui trouve ses racines dans les enseignements de l'école maternelle et débute au cours préparatoire sera l'objet d'enseignements importants inscrits dans la formation des maîtres du premier degré. En effet, la prévention de l'illettrisme commence par un apprentissage de la lecture efficace et systématique dès le début de l'école primaire. De nombreuses recherches, tant en France qu'à l'étranger ont permis de définir des orientations claires et éprouvées, déjà inscrites dans les programmes. Des travaux récents, notamment dans le domaine des sciences cognitives, ont apporté un éclairage nouveau sur les démarches pédagogiques à mettre en oeuvre à l'école. Ces travaux ont d'ores et déjà été présentés lors d'un récent séminaire du programme national de formation de la direction générale de l'enseignement scolaire. C'est sur ces bases, solides et reconnues, que les futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation pourront concevoir des parcours de formation articulant des données scientifiquement validées, les expérimentations de mise en oeuvre pédagogique auxquelles elles ont donné lieu et la pratique personnelle progressivement accumulée au cours des stages.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4592

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5090

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1892